### Avis de Manifestation d’intérêt

**République du Mali**

**MINISTERE DE L’ELEVAGE ET DE LA PECHE**

**PROJET REGIONAL D’APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL AU MALI PHASE II**

**(PRAPS 2-ML)**

**REALISATION DES ETUDES COMPLEMENTAIRES A LA STRATEGIE NATIONALE D’HYDRAULIQUE PASTORALE**

**Don N° D799-ML**

**Credit N°6861-ML**

**N° de Référence dans le plan de passation de marchés : ML-PRAPS-ML-341050-CS-CQS**

1. Le Gouvernement de la République du Mali a reçu un financement de l’Association Internationale de Développement (IDA)*,* et a l’intention d’utiliser une partie du montant de ces crédit et don pour effectuer les paiements au titre du **Recrutement d’un consultant pour la Réalisation des Etudes complémentaires à la Stratégie Nationale d’Hydraulique Pastorale.**

2. L’objectif de développement de la phase 2 du PRAPS est ***‘‘d'améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans certaines zones ciblées de la région du Sahel‘’***.

Cet objectif est décliné en cinq composantes qui sont :

**Composante 1 : amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires**. Elle sera mise en œuvre à travers les trois sous-composantes suivantes : (i) Renforcement des capacités des services vétérinaires nationaux ; (ii) Appui à la surveillance et au contrôle harmonisé des maladies animales contagieuses prioritaires ; et (iii) Appui au contrôle des médicaments vétérinaires.

**Composante 2 : gestion durable des paysages et amélioration de la gouvernance**. Elle s’articule autour des trois sous-composantes suivantes : (i) Sécurisation de l’accès aux ressources naturelles et gestion durable des paysages ; (ii) Gestion durable des infrastructures d’accès à l’eau ; et (iii) Production de fourrage.

**Composante 3 : amélioration des chaînes de valeur du bétail**. Elle s’articule autour des trois sous-composantes suivantes : (i) Développement d'une infrastructure de marché stratégique pour le commerce régional ; (ii) Renforcement des capacités des organisations nationales et régionales de producteurs pastoraux ; et (iii) Développement de la chaîne de valeur et financement de sous-projets.

**Composante 4 : amélioration de l'inclusion sociale et économique, femmes et jeunes** avec comme sous composantes : (i) Accès à la formation professionnelle et technique, (ii) Amélioration de l’accès aux registres sociaux et d’état civil, (iii) Activités génératrices de revenus.

**Composante 5 : coordination du projet, renforcement institutionnel, prévention et réponse aux crises**. Ses sous-composantes sont : (i) : Coordination du projet ; (ii) Renforcement institutionnel (ii) Intervention d'urgence.

Le Mali est un pays à vocation essentiellement agro-pastorale, où l’élevage occupe près de 80 % de la population rurale et représente la principale source de subsistance pour pratiquement 30 % de la population.

De par l’effectif de son cheptel il se place au rang des premiers pays d’élevage de l’Afrique de l’Ouest. Il dispose entre autres de 13 234 158 bovins, 22 207 301 ovins,

30 661 134 caprins, 1 317 057 camelins, 1 214 379 asins et 619 942 équins (Rapport annuel DNPIA 2022). Il est important de souligner que 40% des effectifs de bovins, ovins et caprins et la presque totalité (97%) du cheptel camelin national se trouvent dans le septentrion où la problématique du maillage entre les points d’eau et les espaces pastoraux à réaliser ou à réhabiliter est d’actualité.

L’élevage assure aussi une fonction vitale dans la stratégie de sécurité alimentaire des agro pasteurs et contribue pour 15,2% dans la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) du Mali, derrière les produits de l’agriculture (16,2%) et devant l’or (7,2%) selon le rapport 2015 de l’INSTAT. Les exportations d’animaux vivants ont contribué pour plus de ***50 milliards de Fcfa en 2010,*** faisant du bétail le 3ème produit d’exportation du Mali après l’or et le coton.

A l’instar des autres pays sahéliens, le Mali avait été très affecté en 1970, puis en 1980 par la sécheresse. Depuis lors, de gros efforts ont été déployés par l’Etat malien et ses Partenaires Techniques et Financiers pour la reconstitution du cheptel par la mise en place de nombreux Projets et Programmes de Développement de l’Elevage.

Pour réaliser ses engagements, le Gouvernement du Mali a adopté la stratégie de politiques sectorielles développées selon un modèle unique facilitant leur lisibilité et leur suivi & évaluation.

En 2009, les Ministères de l’Environnement et de l’Assainissement, de l’Energie et de l’Eau ont conduit, par l’entremise de la Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l’Etat une étude relative à l’élaboration de la Stratégie Nationale d’Hydraulique Pastorale au Mali.

Les rapports (Volumes I et II) produits suite à cette étude sont une ébauche de stratégie. En effet, elle met en relief les principales contraintes liées à l’accès à l’eau potable et définit la carte des unités zonales maliennes en hydraulique pastorale sur la base du découpage de la Gestion Intégrée des Ressources en Eaux (GIRE), puis de sous-ensembles présentant des atouts et des contraintes.

Toutefois, il faut noter que dans le contexte spécifique du Ministère de l’Elevage et de la Pêche, cette étude ne fournit pas suffisamment d’informations sur la situation de référence en matière d’hydraulique pastorale et que la carte élaborée ne justifie pas tout à fait une stratégie adaptée à notre mode d’élevage. Il faut également déplorer dans ce document l’absence de référence faite au **Code de l’eau et à la Politique Nationale de l’Eau bien qu’adoptés avant (en 2002 et 2006)** ni au **code domanial et foncier**. Aussi, il n’est pas fait référence : **(i)** à la **Loi-N°01-004 du 27 Février 2001 portant Charte Pastorale en République du Mali**, qui constitue un instrument juridique qui régule la question pastorale de façon générale et la question de la transhumance de façon spécifique ; **(ii)** au **Décret N°06-439/P-RM du 18 octobre 2006 portant application de la Loi portant Charte Pastorale**, qui donne des responsabilités claires aux organisations paysannes auprès des élus communaux, traite du déplacement des animaux et de l’organisation de la transhumance et donne des normes quant aux servitudes à observer sur les pistes et les points d’eau aménagés ; **(iii)** à la **Loi n°06-045 du 05 septembre 2006 portant Loi d’Orientation Agricole (LOA)**, qui constitue une base légale de l’organisation de la gestion du foncier rural et des activités liées aux domaines agricole, pastoral, sylvicole et piscicole. Au paravent, la situation de l’Hydraulique Pastorale et des pistes de solution pour son développement avaient été énoncées dans le Schéma Directeur de mise en valeur des ressources en eau élaboré par la Direction Nationale de l’Hydraulique en 1990.

La formulation de la Stratégie Nationale de l’Hydraulique Pastorale repose sur un certain nombre de problèmes passés et actuels et d’enjeux de demain évoqués lors des ateliers régionaux pour le pastoralisme en général et l’hydraulique pastorale en particulier. Ces ateliers tenus en juillet 2010 ont permis aux acteurs de formuler certaines recommandations stratégiques afin de mieux traduire les priorités et les grandes orientations dans un document provisoire.

Dans le contexte actuel, les connaissances restent hétérogènes selon les régions. En dépit de l’existence de chiffre sur le cheptel, la connaissance pastorale reste fragmentaire en ce qui concerne la localisation des axes majeurs de transhumance, les circuits commerciaux de bétail sur pieds ou encore les aires pastorales. Par ailleurs, les eaux de surface contribuant à développer une vocation pastorale ne sont pas distinguées des usages couramment affichés : agricole, arboricole et piscicole.

C’est dans ce cadre qu’un document provisoire de Stratégie Nationale de l’Hydraulique Pastorale avait été élaboré par le Ministère de l’Environnement et de l’Assainissement en 2010 qui a connu un faible niveau de suivi et d’adoption pour des raisons diverses.

Aujourd’hui la vision de la DNH par rapport à la mobilisation des eaux souterraines s’oriente beaucoup plus vers les forages équipés de station de pompage au détriment des puits en général et des puits pastoraux en particulier en raison de la rareté des entreprises qualifiées dans la réalisation des puits.

En conséquence l’actualisation de la Stratégie Nationale d’Hydraulique Pastorale et de son plan d’actions est apparue nécessaire, surtout plus de 10 ans après l’élaboration de la version provisoire. Une Stratégie de l’Hydraulique pastorale bien pensée contribuera ainsi, à préserver la qualité des ressources en eau, mais aussi de concilier les différents usages de l’eau, parfois antinomiques avec la diversité des lois, stratégies et plans qui existent dans plusieurs secteurs au Mali : Agriculture, Elevage, Pêche, Energie, mines, industrie, …

A cet effet, il est prévu de recruter un bureau d’études pour coordonner et faciliter la réflexion sur l’élaboration de la Stratégie Nationale de l’Hydraulique Pastorale et assurer un appui technique au processus de validation, en collaboration avec la DNH et la DNPIA.

3. Les services de consultant (« Services ») comprennent :

* Faire l’état des lieux de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l’Hydraulique Pastorale adoptée en 2010 à travers des concertations régionales ;
* Elaborer un document diagnostic de la situation liée aux ressources en eau ;
* Examiner l’état d’exécution financière du plan d’action durant sa mise en œuvre ;
* Identifier les contraintes et ressortir les forces et les faiblesses de la SNHP ;
* Proposer des solutions aux contraintes relevées ;
* Proposer les axes d’orientations majeures et grandes lignes à développer dans le cadre de la préparation d’un nouveau plan d’actions de mise en œuvre de la SNHP ;
* Elaborer un nouveau plan d’actions ;
* Animer un atelier national de partage de l’évaluation et de validation de la Stratégie Nationale de l’Hydraulique Pastorale révisée et actualisée ainsi que de son plan d’actions pluriannuel (2025-2030).

**La prestation s’étalera sur quatre-vingt-dix (90) jours soit 3 mois à partir de la date de démarrage.**

4. L’Unité de Coordination du PRAPS 2-ML/PADEL-M invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu’ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l’exécution des Services. Les critères pour l’établissement de la liste restreinte sont :

* Expérience dans le domaine de la mission,
* Exécution de contrats similaires,
* Qualifications du personnel permanent de la firme.

5. Il est porté à l’attention des Consultants que les dispositions de la clause 3.15 d) du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » datées de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020 relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d’intérêts sont applicables.

6. Un Consultant sera sélectionné selon la Sélection Fondée sur les Qualifications des Consultants (QC) telle que décrite dans le Règlement de Passation de Marchés.

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires pendant les jours ouvrables à l'adresse ci-dessous de 08 heures à 16 heures TU.

8. Les manifestations d'intérêt qui comprennent : les pièces administratives à jour (Registre de commerce, Agrément ou carte professionnelle ou document équivalent, quitus fiscal, certificat de non faillite), la preuve de réalisation d’expériences similaires (attestations de services faits, copies des pages de garde et pages de signature de marchés correspondants) et les CV du personnel permanent de la firme, doivent être déposées par courrier physique ou électronique à l’adresse ci-dessous au plus tard le **20 mai 2024 à 16H 00 TU** avec la mention suivante :

* Projet Régional d’Appui au Pastoralisme au Sahel au Mali Phase II
* Offre de Manifestation d’intérêt pour « **Recrutement d’un consultant pour la Réalisation des Etudes complémentaires à la Stratégie Nationale d’Hydraulique Pastorale** »

9. L’adresse dont il est fait référence ci-dessus est :

Projet Régional d’Appui au Pastoralisme au Sahel au Mali

Unité de Coordination du Projet

Avenue de la Liberté sur la route de Koulouba

En Face du Stade Ouezzin, contigu à l’IPR/IFRA Annexe

Tél. 76 18 11 42/74 41 93 04/66 75 80 51

Email : [fatoumata.bocoum@prapsmali.ml](mailto:fatoumata.bocoum@prapsmali.ml) avec copie à [dbakary57@yahoo.fr](mailto:dbakary57@yahoo.fr)

Bamako, République du Mali